

NINA BERBEROVA

L'AFFAIRE
KRAVTCHENKO

traduit du russe par Irène et André Markowicz

BABEL

L'HISTOIRE DU PROCÈS

La traduction française du livre de V. A. Kravtchenko parut en 1947 et se vit, la même année, couronnée par un des multiples prix littéraires français, le prix Sainte-Beuve. Le 13 novembre 1947, l'hebdomadaire pro-communiste *Les Lettres françaises* publiait un article signé "Sim Thomas", soi-disant reçu des Etats-Unis et intitulé : "Comment fut fabriqué Kravtchenko." Le journaliste américain y narrait sa rencontre avec un agent de l'OSS, les services secrets des USA :

"Chaplen, disait cet agent à Sim Thomas, avait eu l'idée, lui, de demander à Kravtchenko d'écrire un livre. Kravtchenko s'y était mis avec beaucoup de bonne volonté. En plusieurs mois, il a pondu une soixantaine de pages, à peu près illisibles et pratiquement inutilisables. On me les a montrées un jour comme une curiosité. Mais ce jour-là, sans même se préoccuper du boulot de Kravtchenko, le bouquin de près de mille pages qui porte sa signature avait déjà été rédigé par nos amis mencheviks eux-mêmes. On fit ensuite dire que Kravtchenko ne pouvait pas se montrer parce que sa vie était en danger. C'est plutôt parce qu'il n'était pas l'homme de son bouquin et que les plus grands imbéciles auraient fini par s'en apercevoir."

Après avoir pris connaissance de cet article, Kravtchenko porta immédiatement plainte en diffamation contre

l'hebdomadaire français. Il exigeait des *Lettres françaises* trois millions de francs de dommages et intérêts en vertu de la loi du 29 juillet 1881, relative à la presse.

Huit jours plus tard, l'hebdomadaire publiait la liste des témoins qu'il allait faire citer pour le procès qui venait de lui être intenté. *Les Lettres françaises* avaient réussi, dans un délai aussi court, à joindre non seulement les Etats-Unis mais aussi l'URSS. La liste comprenait une quarantaine de noms.

L'affaire devait être entendue courant juillet mais il s'avéra que le principal accusé, Sim Thomas, auteur de l'article diffamatoire, ne pourrait pas se présenter devant le Tribunal et c'est alors qu'apparurent les premiers soupçons quant à son existence réelle. Toute la responsabilité retombait sur les épaules du rédacteur en chef. Il s'agissait de l'écrivain Claude Morgan, peu connu avant la guerre. Pendant la Résistance, avec d'autres camarades, il avait lancé *Les Lettres françaises* et, sous l'occupation allemande, la revue paraissait clandestinement.

Dès la parution de l'article de Sim Thomas, et jusqu'en juillet 1948, un autre rédacteur de la revue, André Wurmser, lui aussi écrivain et critique, avait continué d'injurier Kravtchenko à travers ses articles, si bien que ce dernier dut également porter plainte contre lui. Le Tribunal fixa à deux millions de francs la caution qu'un étranger devait verser pour intenter un procès en France – ce que fit Kravtchenko. Quelques jours avant l'ouverture d'un procès reporté au mois de janvier 1949, *Les Lettres françaises* tentèrent de le faire reporter une seconde fois en affirmant que la caution avait été versée trop tard – mais Kravtchenko, arrivé en France dans le secret le plus strict, convoqua une conférence de presse et déclara qu'il n'avait pas l'intention de le laisser retarder plus longtemps.

Le 13 janvier, *Les Lettres françaises* déposèrent au Quai d'Orsay une demande de visas d'entrée pour seize témoins soviétiques ainsi que trois pour des Britanniques et des Américains. Ces visas furent délivrés sur-le-champ. Les témoins de Moscou n'arrivèrent toutefois qu'à la dernière minute, juste avant de déposer, bien après le début du procès – et seulement au nombre de cinq. Les témoins de Kravtchenko, plus d'une vingtaine de personnes, furent amenés d'Allemagne dans les délais : il s'agissait de "D. P." ("personnes déplacées") vivant dans les zones américaine, britannique et française.

On apprit plus tard que Kravtchenko et ses avocats avaient reçu plus de cinq mille propositions de témoignage de ces nouveaux émigrants. On choisit dans cette multitude des personnes qui avaient connu Kravtchenko ou sa première épouse, Zinaïda Gorlova, des habitants de Dniepropetrovsk et de Kharkov qui étaient le plus à même de se souvenir des conditions de vie décrites dans le livre. Ainsi vinrent à Paris des ingénieurs, collègues de Kravtchenko, un de ses professeurs à l'université de Kharkov, des kolkhoziens "dékoulakisés" en 1931-1932, une femme ayant effectué ses études de médecine avec Zinaïda Gorlova et quelques autres. Certains parlaient en russe, d'autres en ukrainien. L'ingénieur Bornet et Mme Lalauze s'exprimaient en français, comme le lieutenant Moynet.

Les personnes venues d'Allemagne étaient logées à l'hôtel Saint-Romain, rue Saint-Roch. Des autocars spéciaux les emmenaient au procès. Ils repartaient en Allemagne au fur et à mesure de leurs dépositions. Mme Margarete Buber-Neumann, épouse du communiste bien connu, fut convoquée de Stockholm. Elle témoigna en allemand.

Le nombre des témoins cités par *Les Lettres françaises* se rétrécissait peu à peu. Il y avait parmi eux des députés communistes, des écrivains, des journalistes, des résistants, des généraux, etc. Comme nous l'avons dit, seules cinq personnes vinrent d'URSS. Il s'agissait de la première femme de Kravtchenko, Zinaïda Gorlova, du général Roudenko et des ingénieurs Romanov, Vassilienko et Kolybalov. Gorlova et ce dernier repartirent pour Moscou quelques jours après avoir déposé. Les autres prirent un avion via Prague le 12 mars.

L'affaire devait passer devant la dix-septième chambre correctionnelle de la Seine, mais, la salle étant trop petite et comme on s'attendait à une grande affluence, la dix-septième chambre fut transférée dans les locaux plus vastes de la dixième. Cette salle pouvait accueillir près de trois cents personnes, assises ou debout serrées les unes contre les autres. Ses trois immenses fenêtres étaient orientées au sud, du côté de la Seine, de sorte que, par plein soleil, on était obligé de baisser les stores pour se protéger d'une lumière trop forte.

Le Président Durkheim et les deux juges occupaient, comme le veut l'usage, une position surélevée. Un troisième juge, suppléant, était assis à une table. Le substitut Coissac, un homme encore jeune, sur une estrade séparée, se tenait à la gauche du Président ; les peintres et les dessinateurs avaient pris place derrière lui. A la droite du Président se trouvait la presse française – les collaborateurs des agences télégraphiques françaises et étrangères étant placés de l'autre côté, aux pieds du substitut. L'action proprement dite se déroulait devant le Président et ses juges : à droite, la défense, en face du Président ; à gauche, la partie civile. D'un côté, Kravtchenko, son interprète personnel et ses deux avocats, Me Georges Izard et Me Gilbert Heiszmann ; de l'autre,

MM. André Wurmser, Claude Morgan, leur interprète et leurs quatre avocats, Me Joë Nordmann, Me Blumel, Me Matarasso et Me Bruguier. Entre les deux parties, la barre – une courte rampe – où les témoins étaient amenés à déposer.

Enfin, dans la salle elle-même, on pouvait voir une centaine de journalistes, une cinquantaine d'avocats et des invités : les épouses des Président, juges, avocats, membres du corps diplomatique, etc. Une grande barrière de bois les séparait du reste de l'assistance, un minimum de soixante-dix à quatre-vingts personnes qui, debout au fond de la salle, restaient là, des heures durant, pressées les unes contre les autres, dans une chaleur étouffante.

Une dizaine de gendarmes en uniforme et un grand nombre de policiers en civil prenaient place dans la salle avant l'ouverture de l'audience. Les photographes, eux aussi, arrivaient en avance pour installer leur matériel. Il était interdit de filmer. Les inculpés, accompagnés de leurs avocats, se présentaient après 13 heures. Une sonnerie retentissait. Kravtchenko entrait par la porte principale, aux côtés de son interprète personnel, de l'interprète du Tribunal, M. Andronikof, des avocats et de leurs assistants, qui portaient le "dossier", c'est-à-dire trois énormes chemises, une valise, un sac de voyage et une serviette. Enfin, c'était au Tribunal de faire son entrée, et le public se levait comme c'est l'usage à travers le monde entier.

Le contrôle était strict. Les avocats n'étaient admis qu'en robe et les journalistes devaient être munis d'une carte avec photo. La salle ne pouvait contenir qu'un tiers de tous ceux qui désiraient y pénétrer. Tous les grands journaux étrangers, sans exception, étaient représentés : M. Sandberg d'Amsterdam, M. Winde de Stockholm,

M. Matthews de Londres, etc. Parmi les journalistes français, on pouvait voir tous les jours Pierre Scize du *Figaro*, ainsi que des collaborateurs de *L'Aurore*, de *L'Epoque*, de *L'Humanité*, etc. Hormis l'auteur de ces lignes, aucun représentant de la presse russe anticommuniste ne s'était déplacé.

Pendant les suspensions d'audience, Kravtchenko ne sortait pas comme les autres sur le grand escalier de marbre. Il se retirait dans une pièce à part avec son interprète et ses avocats pour continuer à étudier le procès. Très souvent, le public le retenait dans la salle même : il dédicait son livre à des admirateurs et à des admiratrices qui faisaient la queue pour l'approcher. Certains lui apportaient des photos pour qu'il les dédicace aussi. Il échangeait parfois avec le public quelques mots en anglais.

Me Georges Izard, l'avocat de Kravtchenko, ancien député socialiste de la Meurthe-et-Moselle (1936-1940), avait été délégué de la Résistance à l'Assemblée consultative (1944-1945). Médaillé de la Croix de Guerre et de la Résistance, chevalier de la Légion d'honneur, il était également l'auteur des livres *De Marx au marxisme* et *L'homme est révolutionnaire*. Il avait déjà plaidé plusieurs procès en diffamation. Me Gilbert Heiszmann, jeune avocat, avait été prisonnier en Allemagne durant la guerre.

Le procès commença le 24 janvier 1949. Il devait durer neuf jours. Il ne s'acheva que le 22 mars, après vingt-cinq audiences. Le verdict fut rendu dix jours plus tard.

N. B.